

Remorque de travail
(véhicule spécial) *

Marque de fabrique

HUGGLER

Type

H 20 / 650

Fiche d'homologation No

CH 9372 18

Constructeur
Identification

EMIL HUGGLER AG, Baumaschinenfabrik, 5034 Suhr / CH
"H 20 / 650" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur

à gauche, à l'arrière sur le coffre des commandes

Numéro du châssis

à gauche, à l'avant en haut, sur le longeron

Importateur principal

-

Véhicule homologué

9238 (avec caisson de lest) 9239 (sans caisson de lest)

Châssis

Nombre d'essieux

2

Nombre de roues

4

Suspension

-

Direction

par cheville centrale

Frein de service

à air comprimé, 2-conduites, indirect, à expansion interne,
sur les roues arrière

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, sur les roues AR, (à vis)

Carrosserie

grue

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

12120

Largeur

2500

Hauteur

3600

Porte à faux

av

av

2050

ar

ar

5480 *)

Empattement

4590

Voie

av

ar

545

2260

Dist. anneau axe

av

ar

2050

6640

Distance pivot

-

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

Charge utile ou

Poids effectif

Poids total

Garantie fabrique

Dimens. pneus

Ply / bar

Charge

pour V max

Vitesse maximale selon constructeur

Vitesse maximale selon tenue de route

2100

6000

250-15

16/9,0

6620

25

5200

5200

250-15

16/9,0

6620

25

7300 +)

8500

25

25

Equipement		Moteur de travail	
Feux rouges	R-S1 (E)	Marque	Type
Feux stop	R-S1 (E)	Bruit	à t/min
Clignoteurs	av	Silencieux	
	ar 2a (E)	Mesure des gaz	
Catadioptres	av I (E)	Déparasitage	
	lat. I (E)		
	ar III (E)	Indications pour le permis de circulation	
Feux de gabarit	av CH 1 0503 01	Genre remorque	Remorque de travail (vhc.spécial)
	lat.	Marque et type	HUGGLER H 20 / 650
	ar CH 1 0507 01 à la grue	FH-No CH	9372 18
ar vers l'av	CH 1 2204 02	Carrosserie	grue
Eclairage plaque		Poids à vide	Charge utile
Cale	1/285x150x170	Poids de service +)	7300(6700) Poids total

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial: porte à faux arrière = 5480 mm.
 +) Poids effectif : modèle sans caisson de lest = 6700 kg (AV= 2000 / AR= 4700)

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
 118 - vitesse maximale 25 km/h; le disque indiquant la vitesse est obligatoire;
 125 - autorisation spéciale obligatoire;
 137 - signalisation jaune/noir: panneau avec feu de gabarit et signal sel. OCE 35/4 à l'AR de la grue; à l'AR latéralement sur mât intérieur;
 139 - le lest sur la tourelle doit être enlevé;
 141 - doivent être assurés: la tourelle, le bras de la grue, la flèche et les pièces mobiles;
 - les feux, clignoteurs et catadioptres prescrits doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation
 Schafisheim, 18.01.79

Service fédéral d'homologation